Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-213502958-20260212-DEL_2026_5-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Commune de Saint-Maugan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 février 2026

Délibération n°2026/5

L'an deux mil vingt-six, le douze février à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence d'Etienne BONNIN, Maire de la commune.

Date de convocation : 29/01/2026

Présent(s-es) : MM. BONNIN Etienne, DARRIGRAND-LACARRIEU Eric, PANNETIER Arnaud, BOUETARD Loïc, DE L'ESPINAY François, SORTELLE Claudine, LEFRANC Françoise, DUVAL Jocelyne. VACHER Céline, LE BRETON Mickaël, BESNARD Ingrid, GRABE Olivier, METIVIER Clément, ROUMY Anne.

Procuration(s) :

Absent(s-es) : GALBOIS Stéphane

Secrétaire de séance : Mickaël LE BRETON

Nombre de Membres en exercice : 15
Nombre de Membres présents : 14
Nombre de membres votants : 14

Objet : Convention d'occupation domaniale pour l'hébergement de relais pour le télérelevé des compteurs d'eau

Monsieur le Maire expose : Dans le cadre du déploiement de télérelevé des compteurs d'eau porté par la Communauté de Communes Saint-Méen Montauban, BIRDZ est missionné par Veolia et la collectivité afin de déployer le réseau radio qui va permettre de remonter les informations des compteurs d'eau intelligents.

BIRDZ propose de signer une convention relative à l'installation des relais sur les panneaux de police.

Après avoir pris connaissance de la convention et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Approuve cette convention et autorise Monsieur le Maire à y apposer sa signature.

Le Maire,

Etienne BONNIN